



PREFET DE CORSE

Date : Mercredi 1<sup>er</sup> février / 14h30

Lieu : Préfecture de Corse

## **Bilan de la mise en œuvre de la charte de la commande publique dans le secteur du BTP**

Pilier de l'économie corse, le secteur du BTP génère + de 10 % de la valeur ajoutée régionale. Ce secteur comptait 6 200 établissements en 2015 (soit 16,5% des établissements marchands de la région) et 10600 salariés qui représentent 17% de l'ensemble des salariés de l'économie marchande. Impacté par la dégradation de la conjoncture économique, il connaît depuis plusieurs années une situation difficile, liée en partie à la baisse de la commande publique. Pour répondre à cette problématique l'Etat et la Collectivité Territoriale de Corse ont élaboré en 2015 une charte de la commande publique dans le BTP.

Au terme d'un travail collaboratif piloté par la DIRECCTE de Corse, la charte de la commande publique a été finalisée et signée le 30 octobre 2015 en présence du médiateur national des marchés publics.

Suite à la signature de la charte un groupe de travail a été constitué pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle des engagements des différents signataires.

Ce Groupe de Travail composé des services techniques des grands donneurs d'ordre (CTC, CAPA, Conseils Départementaux) et des acteurs économiques du secteur du BTP (Fédérations professionnelles, chambres consulaires ...) s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2016.



PREFET DE CORSE

Ses travaux ont porté sur les modalités opérationnelles à mettre en place par l'ensemble des parties prenantes sur les quatre phases du déroulé d'un marché public :

- Lors de la préparation du marché, renforcer la visibilité de la commande publique.
- Lors de la passation du marché, faciliter le positionnement sur la commande publique.
- Lors de l'exécution du marché, assurer la bonne gestion des chantiers.
- Tout au long de la procédure, sécuriser la trésorerie des entreprises.

Durant ces travaux, différents points prioritaires ont été soulignés notamment par les représentants des entreprises :

- L'accès à une information actualisée de la programmation des opérations de travaux à partir de l'observatoire régional de la commande publique
- Le renforcement dans le cahier des charges de l'intégration des clauses d'insertion sociale ainsi que la priorisation des projets éco conçus et des circuits courts.
- La mise en place de formation
- La nécessité de sécuriser la trésorerie des entreprises (délai de paiement)

La réunion de bilan de la charte qui se tiendra la mercredi 1<sup>er</sup> février s'articulera autour de deux points : Présentation du bilan annuel de la mise en œuvre des engagements inscrits dans la charte et présentation des axes prioritaires 2017 à mettre en œuvre.

A l'issue de cette réunion, une séance de signature sera organisée pour de nouveaux acteurs, le conseil de l'ordre des architectes et l'union nationale des économistes de la construction (UNTEC).

**Contact presse** : [corse.communication@direccte.gouv.fr](mailto:corse.communication@direccte.gouv.fr)